



Pass foncier et droit de location

Par **numismatic**, le **20/12/2011** à **13:08**

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis deux ans d'une maison acquise en Pass foncier.

Ma situation maritale a changé et je me retrouve seul à payer les traites de remboursement.

Je prévois de louer les deux chambres qui restent vacantes afin d'alléger mes dépenses, devenues trop importantes.

Ai-je le droit de louer ?

Je souhaite rester en résidence principale et vivre dans la maison et de laisser à disposition l'étage pour deux locataires .

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **20/12/2011** à **14:30**

bjr,

êtes-vous seul propriétaire de cette maison ?

cdt

Par **numismatic**, le **20/12/2011** à **15:04**

Bonjour.

Je suis le seul propriétaire. J'ai signé le contrat de vente à mon seul nom.

Par amajuris, le 20/12/2011 à 16:33

bjr,

vous pouvez louer sans problème, contacter connaître les dispositions (bail, déclaration des revenus, imposition) une association de propriétaires bailleurs proche de chez vous ou sur internet ou un notaire ou un avocat spécialiste.

cdt